

4 séjours en Auvergne

Hébergement entre 56 et 59 personnes par période + le chauffeur

. Périodes concernées :

- Période 1 : du 13 au 15 mai 2019,
- Période 2 : du 15 au 17 mai 2019,
- Période 3 : du 20 au 22 mai 2019,
- Période 4 : du 22 au 24 mai 2019.

. Hébergement :

- * en chambres multiples, filles et garçons séparés,
- * en chambres simples ou doubles pour les adultes accompagnants,
- * en chambre simple pour le chauffeur,
- * proche de Saint-Ours (63230) et jusqu'à la Bourboule (63150).

. Jour 1 : arrivée au lieu d'hébergement en fin d'après-midi, vers 18 00 : dîner et nuit,

. Jour 2 : Petit-déjeuner / pique-nique fourni par l'hébergement / dîner et nuit,

. Jour 3 : Petit-déjeuner / 2 piques-niques différents fournis par l'hébergement (1 pour le midi et 1 pour le soir).

Pour le couchage, les draps doivent être fournis.

Toutes les prestations devront respecter la réglementation liée à l'hygiène.

. **Prix** : Les prix seront forfaitaires, fermes et définitifs.

. La proposition de prix doit comprendre :

- l'assurance annulation globale, pour cas de force majeure (y compris la garantie attentat / interdiction de circuler demandée par l'autorité académique) ou sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité d'un élève de participer au séjour. La démission d'un élève de l'établissement doit également être couverte par l'assurance annulation,
- tous les frais d'hébergement comme indiqué ci-dessus,
- tous les frais liés à la bonne réalisation du séjour devront être pris en charge par le prestataire et inclus dans la proposition de prix. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

. **Divers** : Les agréments devront être fournis.

Le Principal, Dominique THOUMYRE

